

TBWA\Groupe
SAS au capital de 9.983.460 euros
Siège social : 162-164, rue de Billancourt - 92100 Boulogne-Billancourt
682.005.079 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le mardi trois février à onze heures,
Au 52, rue de Silly à Boulogne-Billancourt 92100,

Les associés de la société TBWA\Groupe se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire.

Il est tout d'abord procédé à la constitution du bureau.

Madame Virginia PALMIERI assume les fonctions de Secrétaire.

La société KPMG S.A., Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absente, excusée.

L'Assemblée Générale, réunissant sur première convocation la totalité des parts sociales, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume PANNAUD, Président.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le texte du projet de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- les projets de statuts modifiés de la Société.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée des associés est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 162-164, rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt au 52, rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 52, rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt. »

Le reste de l'article 4 des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce du Siège Social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Le Président
M. Guillaume PANNAUD

Le Secrétaire
Mme Virginia PALMIERI

Signé par :

3641A080642B4DA...